

Procès-verbal de la 145^e assemblée générale

tenue le 3 juin 2014 à 10h au local 2-52-101

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 avril 2014 et suites.
5. Informations :
 - 5.1 Rapport de la direction des élections (Yves Lafond).
 - 5.2 Forum social des peuples.
 - 5.3 Coupes budgétaires au Cégep de Sherbrooke.
6. Politique du fonds de résistance syndicale (FRS).
7. Commission des études : Élection pour représenter la famille des Techniques de l'administration.
8. Négo : table centrale.
9. Plan d'action assurance qualité.
10. Comité de perfectionnement.
11. Levée de l'assemblée.

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 145.1

« Il est proposé de nommer Yves Lafond à la présidence d'assemblée. »
Proposée par Steve McKay et appuyée par Josée Lebrun.
Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Il n'y a aucun nouveau membre à accepter.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Résolution 145.2

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour soumis en y ajoutant un point "Coupes budgétaires au Cégep de Sherbrooke". »
Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 avril 2014 et suites.

Résolution 145.3

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 144^e assemblée générale tenue le 29 avril 2014. »
Clermont Olivier propose et Josée Lebrun appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4.1 Suites au procès-verbal.

- Aucune suite.

5. Information.

5.1 Rapport de la direction des élections (Yves Lafond).

Yves Lafond fait la présentation de son rapport de directeur des élections. Il recommande quelques modifications. Le bureau exécutif en prend acte et enclenche un processus d'amélioration du chapitre 6.

5.2 Forum social des peuples.

Steve McKay présente les dates du Forum social des peuples. Il mentionne que la FNEEQ organise une instance à Gatineau en même temps. Les membres qui souhaiteraient participer pourraient profiter de transport gratuit.

5.3 Coupes budgétaires au Cégep de Sherbrooke.

Steve McKay parle de la dernière ronde de coupe que subit le Cégep de Sherbrooke. Il ne reste plus de marge de manœuvre budgétaire et le Cégep devra potentiellement faire face à des déficits et des plans de redressement. De l'information très précise a déjà percolé dans les médias. Les syndicats et la direction se sont tout de même permis d'en discuter ensemble même si les travailleurs du Cégep n'ont pas encore été rencontrés.

Plusieurs membres soulignent l'importance de réagir rapidement aux annonces et aux mesures d'austérité et d'informer les membres par rapport à la plateforme d'alternatives fiscales mise de l'avant par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics suite à la présentation du budget provincial du 4 juin.

6. Politique du fonds de résistance syndicale (FRS).

Julie Dionne présente un historique rapide de la démarche de Politique du fonds de résistance syndicale.

Les membres se questionnent sur la priorisation des éléments d'investissements et les dépenses autres que les prestations de grève qui doivent être prises en compte. Des remarques sont également faites par rapport à certains libellés.

Résolution 145.4 « Il est proposé d'adopter la Politique du fonds de résistance syndicale (FRS). »
Rémy Bergeron propose et Diane Lafrance appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Julie Dionne s'engage à faire les modifications au texte afin de respecter les demandes formulées en assemblée.

7. Commission des études : Élection pour représenter la famille des Techniques de l'administration.

Personne ne pose sa candidature pour le poste qui reste donc vacant.

8. Négociation : table centrale.

Steve McKay présente le calendrier de négociation, le processus d'adoption du cahier de demande et les propositions qui ont été retenues.

Résolution 145.5 « Il est proposé d'adopter les 7 propositions de la table centrale telles que présentées dans le document *Assurer la pérennité de nos services publics* »
Josée Lebrun propose et Louis Desmeules appuie.
Adoptée à l'unanimité.

9. Plan d'action assurance qualité.

Steve McKay présente le plan d'action pour contrer le processus d'assurance qualité de la CÉEC.

Résolution 145.6

« Il est proposé d'adopter le plan d'action soumis par la FNEEQ pour contrer le processus d'assurance qualité de la CÉEC. »
Claude Belzile propose et Jocelyn Beaupré appuie.
Adoptée à l'unanimité.

10. Comité de perfectionnement.

Valérie Boisvert et Claude Tétréault présentent les propositions déposées à l'assemblée générale et le contexte dans lequel elles évoluent.

Résolution 145.7

« Il est proposé :

- Que le montant remboursé pour les frais de transport liés aux activités de formations soit dorénavant le même que celui de la "Directive pour le remboursement des frais de déplacement" du Cégep. Il passerait donc de 0,21 \$ du km à 0,42 \$ du km.
- Que le montant remboursé pour les frais d'hébergement liés aux activités de formation soit dorénavant le même que celui de la "Directives pour le remboursement des frais de déplacement" du Cégep. Il n'y aurait donc plus de maximum de 120 \$ par nuit – ou 150 \$ pour Québec et Montréal.

Gervais Tremblay propose et Philippe Langlois appuie.

Le vote est demandé.
La proposition est rejetée à l'unanimité.

11. Levée de l'assemblée.

Résolution 145.8

« Il est proposé de lever l'assemblée. »
Rémy Bergeron propose et Mathieu Deschamps appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Steve Mc Kay, président

Jean-Thomas Courchesne, secrétaire



Annexe I

Politique du fonds de résistance syndicale (FRS) du SPECS-CSN

Cette politique entre en vigueur le 3 juin 2014 et remplace celle qui était en vigueur depuis l'assemblée générale du 24 mai 2000, laquelle remplaçait les versions du 25 novembre 1997 et du 25 avril 1990.

Mandat

Le fonds de résistance syndicale a pour mandat de garantir la sécurité professionnelle des membres du SPECS-CSN. Il servira donc à payer des indemnités aux membres en cas de conflit de travail prolongé (3 jours et plus, consécutifs ou non, dans une même année d'engagement), à financer la mobilisation et à assurer le quotidien du syndicat en cas de baisse importante de revenu.

Administration

L'administration du fonds est assurée par le Bureau exécutif et sa gestion quotidienne est confiée à la trésorerie du SPECS-CSN. Le Bureau exécutif s'assurera que les placements sont effectués de manière sécuritaire (les critères de sécurité variant selon la conjoncture) et rendra compte du bilan du fonds à ses membres au moment de l'assemblée générale annuelle. Les fonds doivent être investis de manière à ce qu'ils encouragent le respect des valeurs promues par le SPECS-CSN. Notamment, on évitera d'encourager les compagnies aux pratiques antisyndicales notoires, aux pratiques environnementales et ou sociales reconnues pour être douteuses. On tentera d'investir d'abord dans l'économie locale. Lorsque tous ces critères sont satisfaits, on privilégiera les investissements à haut rendement.

Gestion du fonds en cas de grève

Les membres admissibles recevront une indemnité de conflit de travail de 50\$ par jour à partir du troisième jour de grève dans une même année d'engagement, en conservant un minimum de 100 000 \$ dans le fonds de résistance.

Est réputé membre admissible pour une allocation d'une journée le membre du syndicat ayant un lien d'emploi et une charge avec le cégep pour la session courante, n'étant pas en congé à temps complet ou en invalidité et satisfaisant aux conditions du fonds de défense professionnel de la CSN¹.

Autres déboursés

Le bureau exécutif pourra demander le transfert des intérêts générés par le fonds de résistance syndicale vers le fonds général des opérations courantes pour aider à équilibrer le budget annuel.

Politique adoptée à l'assemblée générale le 3 juin 2014

1 À titre indicatif, en date du 3 juin 2014, les conditions du fonds de défense professionnel de la CSN sont les suivantes :

1. Il est enregistré sur la fiche prévue à cette fin dans les deux jours qui suivent le déclenchement de la grève.
2. Il est inscrit à une équipe de piquetage ou est membre d'un comité de grève.
3. Il fait son piquetage selon l'horaire établi par le comité responsable ou participe aux travaux des comités ou les deux selon le cas.
4. Il assiste à l'assemblée hebdomadaire d'information.
5. Il assiste aux formations syndicales lorsque le syndicat en organise. De telles sessions de formation tiendront lieu de piquetage pendant cette journée.
6. Aucune consommation d'alcool ou de drogue illégale ne sera tolérée sur la ligne de piquetage ou au local syndical.
7. En cas de grève, chaque membre du syndicat recevra une copie électronique (écrite si le membre en fait la demande expresse) des présents règlements.